



## Mur de mots

# Impôt sur le revenu des particuliers

Impôt sur le revenu des particuliers

Impôt sur le revenu

Remboursement

Solde dû

Revenu imposable

Dettes fiscales

Taux d'imposition

Déductions

Impôt fédéral

Impôt provincial

Impôt progressif

Dépense



## Impôt sur le revenu des particuliers

Avis de cotisation

Retenue à la source

Crédit d'impôt remboursable

Crédit d'impôt non remboursable

RÉER

IMPÔTNET

Formulaire T1

Mon dossier

Déclaration de revenus

ARC

Impôt à payer

Remplissage  
automatique



# Définitions

## Impôt sur le revenu des particuliers

**ARC (Agence du revenu du Canada) :** Organisme du gouvernement fédéral chargé de percevoir l'impôt et les taxes.

**Avis de cotisation :** Une évaluation de la déclaration de revenus que l'ARC envoie chaque année aux contribuables après qu'ils ont produit leur déclaration.

**Crédit d'impôt remboursable :** Crédits d'impôt qui permettent de réduire l'impôt qu'il faut payer et qui donnent droit à un remboursement si l'on dépasse le solde dû.

**Crédit d'impôt non remboursable :** Crédits d'impôt qui permettent de réduire l'impôt qu'il faut payer, mais qui ne donnent pas droit à un remboursement s'ils dépassent le solde dû.

**Déclaration de revenus :** Un document dans lequel un contribuable fournit ses renseignements fiscaux pour l'année, y compris tout remboursement auquel il a droit ou solde dû. Il faut transmettre une déclaration à l'ARC chaque année. Officiellement appelée **formulaire T1** par l'ARC.

**Déductions :** Dépense qui peut être soustraite des revenus d'un contribuable afin de réduire son revenu imposable.

**Dépense :** Bien ou service qu'on achète.

**Dettes fiscales :** Le montant d'impôt qu'une personne doit avant que les crédits d'impôt non remboursables aient été pris en compte.

**Impôt à payer :** Le montant d'impôt dû après que les crédits d'impôt non remboursables ont été utilisés pour réduire la dette fiscale.

**Impôt fédéral :** Le montant d'impôt que l'on doit au gouvernement fédéral.

**Impôt progressif :** Un système fiscal où le taux d'imposition des contribuables augmente en fonction de leur revenu.

**Impôt provincial :** Le montant d'impôt que l'on doit au gouvernement fédéral.



# Définitions

## Impôt sur le revenu des particuliers

**Impôt sur le revenu :** Charge financière que les personnes, les sociétés et d'autres entités doivent payer en fonction de leur revenu financier.

**Impôt sur le revenu des particuliers :** Impôt dû au gouvernement par un citoyen.

**IMPÔTNET :** Un service de production électronique de déclaration de revenus qui permet aux contribuables de préparer leur déclaration en ligne et de la transmettre directement à l'ARC.

**Mon dossier :** Un portail sécurisé administré par l'ARC qui permet aux contribuables de consulter leurs renseignements fiscaux et leurs prestations, et de gérer leur dossier fiscal en ligne.

**RÉER :** Un montant déductible qui correspond aux cotisations qu'un contribuable verse à son régime enregistré d'épargne-retraite.

**Remboursement :** Le montant que l'ARC doit à un contribuable après que celui-ci a produit sa déclaration de revenus pour l'année.

**Remplissage automatique :** Service offert par l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui permet aux contribuables de remplir certaines parties de leur déclaration de revenus avec les renseignements que l'ARC détient déjà à leur sujet.

**Retenues à la source :** Montant prélevé sur les gains totaux d'un employé en vue de le remettre à l'ARC pour payer l'impôt dû par la personne.

**Revenu imposable :** La partie du revenu qu'on utilise pour calculer l'impôt qu'il faut payer.

**Solde dû :** Le montant final d'impôt qu'il faut payer à l'ARC pour l'année.

**Taux d'imposition :** Le pourcentage d'impôt qu'une personne doit payer par rapport à son revenu.